



## Message phyto fraise n° 2017-8 Septembre 2017

Nous vous informons des nouvelles AMM suivantes :

### 1. FLUIDOSOUFRE contre l'oïdium par évaporateurs

Usage	Spécialité commerciale	Substance active	Dose/ha	DAR	DRE	Nombre maxi d'applications
Fraisier * TPA* oïdium	FLUIDOSOUFRE	soufre	4,5 kg/ha équivalent à 45 lampes/ha	3 j	48 h	16

Intervalle entre applications	Stade d'application BBCH	Remarque
14 jours	BBCH 19 à 79**	Uniquement autorisé sous abri

\*\*BBCH 19 : 9 feuilles étalées

\*\*BBCH 79 : presque tous les fruits ont atteint leur taille finale.

- Firme : UPL
- Le produit est utilisable avec des évaporateurs (lampes à soufre) dans les serres verre ou plastique (avec plastique adapté pour résister au soufre).
- Mode d'action : préventif, curatif, éradicant.
- C'est un produit de Biocontrôle et il est utilisable en Agriculture Biologique.
- Résidus : le soufre n'est pas soumis à LMR.
- Utilisation en PBI : voir votre conseiller ou votre fournisseur d'auxiliaires.
- Classement toxicologique et mentions de danger :



ATTENTION

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Remarque : pas de références dans les conditions réglementaires ci-dessus.

- Quelle que soit la culture, ne pas appliquer FLUIDOSOUFRE dès que la température risque de dépasser 28°C sous abri dans les 24 heures suivant l'application.

## 2. DELFIN contre les chenilles phytophages

Usage	Spécialité commerciale	Substance active	Dose/ha	DAR	DRE	Nombre maxi d'applications
Fraisier * TPA* chenilles phytophages	DELFIN	<i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>	1 kg	3 j	8 h sous abri, non pertinent en plein champ	6

Intervalle entre application	Stade d'application BBCH	ZNT
7 jours minimum	BBCH 12 à 89 **	5 m en plein champ

\*\*BBCH 12 : 2 feuilles étalées

\*\*BBCH 89 : Deuxième récolte. D'autres fraises ont atteint leur couleur spécifique.

- Firme : CERTIS
- Classement toxicologique et mentions de danger : non classé.
- DELFIN est efficace sur les premiers stades larvaires des ravageurs Lépidoptères. Il s'utilise préventivement au tout début des éclosions dès que commence la période de risque. En cas de vol étalé ou de prolongation de la période sensible, renouveler les applications.
- C'est un produit de Biocontrôle et il est utilisable en Agriculture Biologique. Il possède la mention abeille de type F-PE « Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles ».
- Résidus : Le produit n'est pas soumis à LMR.

Remarque : DELFIN se rajoute à la liste des produits autorisés à base de *Bacillus thuringiensis* (DIPEL DF, XENTARI), mais chaque produit possède une souche différente.

## 3. AMYLO X WG contre l'oïdium et le Botrytis

Usage	Spécialité commerciale	Substance active	Dose/ha	DAR	DRE	Nombre maxi d'applications
Fraisier * TPA* oïdium, pourriture grise	AMYLO X WG	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i>	2,5- kg	3 j	8 h sous abri, non pertinent en plein champ	6

Intervalle entre application	Stade d'application BBCH	ZNT
7 jours minimum	BBCH 10 à 89 **	5 m en plein champ

\*\*BBCH 10 : apparition de la première feuille.

\*\*BBCH 89 : deuxième récolte. D'autres fraises ont atteint leur couleur spécifique.

- Firme : CERTIS
- Classement toxicologique et mentions de danger : non classé.
- Résidus : Le produit n'est pas soumis à LMR.
- C'est un produit de Biocontrôle et il est utilisable en Agriculture Biologique.

- AMYLO X WG s'utilise de manière préventive. Son efficacité dépend des conditions climatiques. Les conditions douces à chaudes et humides (température supérieure à 15°C, forte hygrométrie) favorisent la survie et le développement de la bactérie. A l'inverse, un temps sec et froid est défavorable.
- Produit nouveau. Pas de références.

#### 4. FLIPPER contre les aleurodes, acariens et pucerons

Usage	Spécialité commerciale	Substance active	Dose	DAR	DRE	Nombre maxi d'applications
Fraisier * TPA* aleurodes, acariens, thrips	FLIPPER	Acides gras	1 à 2 L/hL (dans la limite de 16 L/ha)	3 j	24 h	5 Sous abri uniquement

- Firme : DE SANGOSSE
- C'est un produit de Biocontrôle et il est utilisable en Agriculture Biologique. Il possède la mention abeille de type F-PE « Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles ».
- Résidus : Le produit n'est pas soumis à LMR

#### Conseils d'utilisation (firme)

- Action par contact, effet desséchant. Veiller à assurer une pulvérisation homogène. Si l'eau est trop dure (supérieure à 35°), il est conseillé d'acidifier la bouillie.
- Renouveler les applications à 7 jours d'intervalle.
- Dose préconisée : 1% sur aleurodes et pucerons, 2 % sur acariens
- Appliquer le matin.
- Son utilisation serait compatible avec les stratégies de PBI., car il serait neutre à faiblement toxique sur la majorité des auxiliaires.
- Produit nouveau. Pas de références.
- Classement toxicologique et mentions de danger



ATTENTION

- H315** Provoque une irritation cutanée.
- H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335** Peut irriter les voies respiratoires.
- H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Lexique

- AMM : autorisation de mise sur le marché
- TPA : traitement des parties aériennes
- DAR : délai d'emploi avant récolte
- DRE : délai de rentrée dans la parcelle après traitement
- ZNT : zone non traitée

Avant toute utilisation d'un produit phytosanitaire, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

Rédaction : Daniel Izard (CA 84-APREL), Stephan Plas (INVENIO) et Evanie Palu (AOPn Fraises de France). Diffusion : Caroline Granado (AOPn Fraises de France). Renseignements complémentaires : [daniel.izard@vaucluse.chambagri.fr](mailto:daniel.izard@vaucluse.chambagri.fr)

Partenaires financiers



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
Projet co-financé par l'Union européenne  
fonds européen agricole  
de développement rural - FEADER

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

